

MATERNELLE : GUIDE DES PARENTS

1 Présentation de l'établissement

Le L.F.T appartient au réseau des Lycées français à l'étranger. Il est homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale. Le L.F.T est ouvert à toutes les familles intéressées par une éducation en français, fidèle aux programmes définis par le Ministère de l'Éducation Nationale. L'École Maternelle fait partie intégrante du système éducatif français.

La section maternelle du L.F.T est composée, à la rentrée 2013, de 5 classes. Dans chaque classe, l'enseignement est assuré par une enseignante aidée par une assistante maternelle.

2 Horaires

L'horaire hebdomadaire est de 26h15 min. (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Horaire des classes : Matin de 8h30 à 11h45

Après-midi de 13h à 15h30

A partir de 8h l'école est ouverte et les parents accompagnent leur enfant en garderie où il est pris en charge par les assistantes maternelles.

A partir de 8h30, l'accueil se fait dans la classe, en présence de l'enseignante et de l'assistante maternelle qui a amené les élèves déposés en garderie par les parents, de 8h à 8h30.

Il est rappelé que l'école n'est responsable des enfants qu'à partir du moment où ils ont été confiés à la personne qui assure l'accueil. Enseignantes ou aides maternelles ne sont donc pas responsables des enfants qui arrivent non accompagnés par un adulte.

Les moments du déjeuner et du repos sont aménagés avec l'aide des assistantes maternelles de 11h45 à 13h.

Une garderie fonctionne tous les jours de 8h à 8h 30 le matin (service gratuit) et de 15h00 à 18h (service payant).

Les grilles sont ouvertes à partir de 16h30 jusqu'à 16h45. En dehors de ces horaires, les parents peuvent entrer par la porte du bâtiment où ils devront sonner afin qu'on leur ouvre la porte.

Un parent venant chercher son enfant après 15h30 doit impérativement signer la feuille d'émargement à sa disposition en salle polyvalente.

3 Fréquentation

Votre enfant entre à l'École Maternelle, il devra la fréquenter le plus régulièrement possible afin qu'il s'habitue peu à peu au rythme particulier de l'école avec sa discipline, sa vie en collectivité, ses horaires. Les absences et les retards répétés nuisent gravement à l'adaptation de l'enfant et gênent au fonctionnement de la classe. Tout enfant arrivant en retard en classe devra être muni d'un billet de retard délivré à la réception. Toutes les absences et tous les retards seront comptabilisés et consignés dans les livrets scolaires.

Pour être admis à l'École Maternelle, un enfant doit être **propre**.

4 Organisation de l'École Maternelle

L'enseignement à l'École Maternelle s'organise comme suit :

- 3 à 4 ans : première année du cycle des apprentissages premiers
- 4 à 5 ans : deuxième année du cycle des apprentissages premiers
- 5 à 6 ans : première année du cycle des apprentissages fondamentaux

Une journée type

MATIN

1. accueil échelonné dans les classes
2. regroupement pour les rituels ainsi que la présentation des ateliers
3. ateliers
4. collation, passage aux toilettes, récréation
5. motricité
6. regroupement pour le bilan des ateliers puis comptines, chants, jeux de doigts...

APRES-MIDI

7. passage aux toilettes, déjeuner, sieste ou récréation
8. temps de repos
9. regroupement pour présenter les ateliers de l'après-midi
10. ateliers
11. passage aux toilettes puis activités extérieures
12. rangement de la classe, activités musicales, histoires...

Au début de chaque année scolaire, une réunion d'information est organisée dans les classes. Il est vivement conseillé aux parents d'y assister.

5 La restauration

Un service de repas chauds est proposé par le lycée. Les enfants qui n'y sont pas inscrits apportent leur boîte-repas.

Le nom de l'enfant doit figurer sur la boîte à déjeuner isolante et sur les récipients contenant les repas fournis par les parents.

6 Absences

Toute absence, même de courte durée, doit être signalée et justifiée.

Après une maladie contagieuse, l'enfant ne peut reprendre la classe que si les parents présentent un certificat médical de non contagion.

7 Vêtements

Les familles veilleront à ce que les enfants portent des vêtements pratiques, peu fragiles, adaptés à la saison. Il est souhaitable que les vêtements soient identifiés. Les parents devront fournir un change complet et la literie pour les enfants faisant la sieste.

8 Santé – Sécurité

- Certificat médical

Un certificat médical incluant les vaccinations doit être fourni à l'admission de l'enfant. Toutes informations médicales pertinentes concernant l'enfant doivent être communiquées à l'école.

- Vaccination

Aucun enfant ne sera admis à l'École Maternelle sans certificat de vaccination à jour.

- Maladie

Les enfants fiévreux et/ou incommodés doivent rester à la maison. L'école se réserve le droit de refuser un enfant dans les cas suivants : fièvre, maux d'estomac ou de ventre, rhume ou toux excessive, tout symptôme inquiétant.

Lorsqu'un enfant tombe malade pendant la journée, les parents sont prévenus et doivent faire le nécessaire pour venir le chercher le plus tôt possible.

- Urgences

En cas d'accident ou de maladie, le Lycée Français de Toronto doit être désigné comme tuteur temporaire pour faciliter tout traitement médical et/ou hospitalisation lorsqu'il est impossible de joindre les parents ou le tuteur désigné. Un formulaire de décharge médicale doit être signé par un parent ou un tuteur au moment de l'inscription. Le Lycée Français de Toronto ne peut en aucun cas être tenu responsable pour tout accident encouru et/ou maladie contractée à la Maternelle ou en excursion.

- Médicaments

Aucun médicament ne sera donné aux enfants pendant la journée scolaire sauf cas d'allergies sévères (épipen, ventolin).

- Sécurité

Le personnel veille en permanence à la sécurité des enfants. En cas d'accident grave, un rapport écrit sera demandé à la personne de service ; ce rapport sera communiqué aux parents et archivé à l'école.

- Allergies

L'école essaie de garantir un environnement sans noix et sans arachide : tout produit à base de noix ou d'arachide est donc formellement interdit à l'école.

- Prévention du tabagisme

Il est interdit de fumer dans l'établissement.

- Evacuation

Les exercices d'évacuation doivent être faits une fois par mois pour familiariser les enfants avec les procédures d'urgence.

En cas d'urgence, les locaux seront évacués et les enfants seront accompagnés au lieu de refuge suivant :

Ecole Fairbanks
2329 Dufferin Street